

Page 8, ligne 39.—Après “ droits ” insérez : “ et pourvu aussi qu’aucuns tels taux, péages et droits ne soient imposés ou prélevés sur les bois équarris, en grume ou flacheux, les madriers ou bois de sciage, expédiés du port de Québec par mer à une destination en dehors de la province de Québec, avant le premier jour de janvier 1874.”

Ledit amendement étant lu la seconde fois, est il adopté.

Sur motion de l’honorable M. *Mitchell*, secondée par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*,

*Résolu*, Que cette Chambre ne concoure pas avec le Sénat dans ledit amendement, parce qu’il a rapport à l’imposition de péages, taxes et droits, et qu’il est contraire aux privilèges de cette Chambre.

*Résolu*, Qu’il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n’adopte point ledit amendement, parce qu’il a rapport à l’imposition de péages, taux et droits, et qu’il est contraire aux privilèges de cette Chambre.

*Ordonné*, Que le Greffier porte ledit message au Sénat.

M. l’Orateur informe la Chambre qu’en conformité de la 140e clause de l’acte concernant les élections parlementaires contestées, il a, dans l’affaire de la pétition de *Francis Anderson*, voiturier du township d’*Osnabruck*, dans le comté de *Stormont*, et province d’*Ontario*, se plaignant de l’illégalité de l’élection de *Cyril Archibald*, écuyer, comme représentant du district électoral du comté de *Stormont*, taxé les frais et dépens encourus par le membre siégeant en opposant ladite pétition à la somme de cent soixante-neuf dollars, payable par ledit pétitionnaire audit membre siégeant.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l’honorable M. *Tilley*,

*Résolu*. Que, dans les délibérations du comité nommé pour examiner les accusations portées par l’hon. M. *Huntington* au sujet du chemin du Pacifique, toutes les questions seront décidées par la majorité des voix, y comprise celle du président, mais que le président n’aura pas une seconde voix ou voix prépondérante.

Sur motion du Très-honorable Sir *John A. Macdonald*, secondée par l’hon. M. *Tupper*,

*Résolu*, Que le gouvernement soit autorisé à entrer en négociations, durant la vacance du Parlement, avec quelque association ou compagnie sur laquelle on puisse compter pour le transfert du chemin de fer conduisant de *Windsor* à la ligne principale qui relie *Halifax* à *Truro*, à la condition que cette association ou compagnie prolongera le chemin de fer depuis *Annapolis* jusqu’à *Yarmouth*, le tout sujet à l’approbation du parlement à sa prochaine session.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par l’Hon. M. *Langevin*,

Qu’il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien gracieusement donner des ordres afin que les restes de l’Hon. Sir *George Etienne Cartier* soient inhumés aux dépens du public, et qu’un monument soit érigé à la mémoire de cet excellent homme d’Etat, avec une inscription exprimant le sentiment public au sujet d’une perte si grande, d’une perte irréparable, et assurant Son Excellence que cette Chambre tiendra compte des dépenses à cet égard.

Et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :